

R_33 Valoriser les réseaux touristiques et de loisirs

État d'information

création : 20.05.11

actualisation : 25.06.2025

Fiche adoptée par le CE / juin 2011

Approuvée par le CF / juin 2013

Modifications mineures / DDTE mai 2018

But

Développer et valoriser les itinéraires touristiques et de loisirs d'importance cantonale et intercantonale de manière cohérente et coordonnée, dans une perspective de développement durable.

Priorité stratégique : Faible

Objectifs spécifiques

- Maintien, valorisation et adaptation ponctuelle des itinéraires pédestres, cyclistes et VTT existants en lien avec le développement et la structuration de l'offre touristique et de loisirs sur le plan cantonal et à l'intérieur des régions;
- Coordination cantonale et intercantonale des circuits pédestres, cyclistes, VTT et équestres au sein des parcs naturels régionaux;
- Information et sensibilisation de la population sur la protection de l'environnement (gestion des déchets, protection de la faune et de la flore) et sur l'intérêt des sites parcourus (patrimoine au sens large).

Priorités politiques R **Relations extérieures : rayonner** S Solidarité territoriale : renforcer

Ligne d'action R.3 Renforcer l'attractivité touristique

Renvois Conception directrice Projet de territoire p. 7-8 Carte PDC

Organisation

Instances concernées

Confédération: ARE, OFROU, SECO
Canton: SAT, SFFN, SAGR, SPCH, NECO
Régions: Toutes
Communes:
Autres: Neuchâtel Rando, Neuchâtel VTT, Tourisme Neuchâtelois, AREN, Associations PNR, Cantons BE, JU, VD, Bourgogne-Franche Comté

Réalisation

- immédiatement (-2018)
 court terme (2018-22)
 moyen terme (2022-26)
 permanente

Ligne d'action

- générale
 spécifique

Pilotage:

SAT

Etat de coordination des

- Coordination réglée
 Coordination en cours
 Information préalable

Mandats /Projets

M2
M1- M3
M4 - M5

Mise en œuvre

Principes d'aménagement et de coordination valables pour toutes les autorités

1. Les réseaux existants / à développer pédestres, cyclistes, VTT et voies historiques sont intégrés dans un concept cantonal des réseaux touristiques et de loisirs valorisant les principaux sites du canton. Ce concept tient compte des principes directeurs de la politique touristique du canton de Neuchâtel (cf. Fiche R_31) et des installations de loisirs dans la nature (cf. Fiche S_32), ainsi que des besoins de l'aménagement (développement de la mobilité douce et des TP, renforcement des proximités habitat / travail / loisirs, objectifs de qualité).
2. Les réseaux d'itinéraires pédestres, cyclistes et VTT faisant partie intégrante du PDC sont révisés afin de consolider l'accessibilité par MD aux sites touristiques et de loisirs d'importance cantonale, en coordination avec le projet SuisseMobile, les réseaux d'importance régionale et locale, l'offre en TP et les parkings d'échange (P+R, P+B, etc.). Les modifications de tracés sont régulièrement mises à jour sur le SITN et par ce fait rendues accessibles au public. Les informations existantes sont complétées concernant les itinéraires de ski de fond, ski de randonnée et raquettes à neige et les circuits équestres (cf. Fiche R_34) (nouvelles thématiques).
3. Les itinéraires et le concept cantonal tiennent compte de l'Inventaire national des voies historiques de la Suisse IVS (2003).
4. Le canton de Neuchâtel, les communes et les régions RUN collaborent avec Neuchâtel Rando, Neuchâtel VTT et l'AREN pour la création de nouveaux itinéraires, le balisage et l'entretien des chemins au travers de conventions. Les démarches de promotion et de sensibilisation sont coordonnées par Tourisme Neuchâtelois et les offices régionaux du tourisme. Les réseaux touristiques sont coordonnés avec les cantons voisins et la France voisine.

Compétences du canton et des communes

Le canton :

- révisé et tient à jour les réseaux touristiques et de loisirs (plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre, plan directeur cantonal de mobilité cyclable, VTT) sur la base de la stratégie cantonale de mobilité douce, en coordination avec toutes les instances concernées;
- définit les conditions-cadres pour la création de nouveaux itinéraires ouverts à la pratique sportive individuelle et de masse (cf. Guide à l'attention des organisateurs de manifestations sportives);
- veille à ce que la coordination intercantonale en matière d'itinéraires et de réseaux soit assurée.

Les communes :

- développent et mettent en valeur sur le plan local, avec l'appui des offices régionaux, les réseaux à partir des sites touristiques et des produits identifiés sur le plan cantonal et régional;
- tiennent compte des plans directeurs sectoriels cantonaux et des réseaux de MD dans la planification directrice et d'affectation locale;
- assurent l'entretien des réseaux, selon leurs obligations légales.

Mandats (éléments à prendre en compte, études à entreprendre, mandats concrets aux autorités, etc.)

- M1. Le canton actualise et révisé le plan directeur cantonal des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre de juin 1991 selon les *Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse* (OFROU/Suisse Rando) et la carte du réseau cantonal d'itinéraires VTT, de mai 1993, et complète les données (2016-2019; coordination en cours).
- M2. Le canton élabore et met en œuvre une loi sur la mobilité douce (LMD) et un plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) (2017) ; coordination réglée)
- M3. Le canton accompagne l'élaboration d'un réseau équestre cantonal (2014-20; coordination en cours).
- M4. Le canton actualise les conventions passées avec des tiers concernant l'entretien et le balisage des itinéraires (2019 – information préalable).
- M5. Le canton évalue la situation concernant la mise en œuvre de l'IVS sur le plan cantonal (cf. notice de l'OFROU en préparation); (2013-2014 – information préalable.)

Projets au sens de l'art. 8 al.2 LAT

- Néant

Interactions avec d'autres fiches

- R_31 Développer le tourisme
- R_32 Promouvoir des sites touristiques d'intérêt cantonal et régional (sites prioritaires): fiche en suspens
- R_34 Développer les activités équestres
- R_38 Créer des parcs naturels régionaux
- S_21 Préserver les meilleures terres agricoles et assurer la vitalité du territoire rural
- S_22 Développer une gestion intégrée des pâturages boisés
- S_34 Renforcer la biodiversité et développer les réseaux écologiques
- S_32 Planifier les installations de loisirs dans la nature
- S_35 Gérer les dérangements de la faune sauvage

Autres indications

Références principales

- Loi cantonale sur le tourisme (LTour 2014) et son règlement d'application (RELTour 2015)
- Principes directeurs de la politique touristique du canton de Neuchâtel (2016)
- Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR, RS 704)
- Loi d'introduction de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LILCPR, RSN 701.6)
- Règlement d'exécution de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (RELILCPR, RSN 701.60)
- Stratégie mobilité douce et Loi cantonale sur la mobilité douce (LMD 2015)
- Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC 2017)
- Plan directeur cantonal des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre (RCN 1991)
- Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS 2003)
- Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse (OFROU/Suisse Rando 2007)
- Manuel Signalisation des chemins de randonnée pédestre (OFROU / Suisse Rando 2008)
- Manuel Construction et entretien des chemins de randonnée pédestre (OFROU/Suisse Rando 2012)
- Manuel Planification des chemins de randonnée pédestre (OFROU / Suisse Rando 2014)
- Signalisation des pistes VTT (bpa 2016)
- La Suisse à VTT : Manuel itinéraires (SuisseMobile 2016)
- Guide à l'attention des organisateurs de manifestations sportives (2014)
- Accords de positionnement stratégiques

Indications pour le controlling et le monitoring

- Révision du Plan directeur cantonal des chemins pour piétons et de randonnée pédestre et du plan des itinéraires VTT
- Mise en œuvre du plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) et de la LMD

Problématique et enjeux

Neuchâtel Rando est considérée comme l'association cantonale spécialisée dans le domaine de la randonnée pédestre dans le cadre de la mise en œuvre de la LI-LCPR. Neuchâtel VTT est l'association spécialisée en ce qui concerne ce type de réseau. L'association AREN s'occupe de promouvoir et développer la randonnée équestre dans le canton.

Sous principe d'aménagement 1, par « concept cantonal », il faut entendre une vision d'ensemble, la définition et la mise en œuvre d'une stratégie cohérente et coordonnée entre les différents réseaux de loisirs et les différents politiques publiques portée par divers services en faveur d'objectifs communs partagés, et non un instrument d'aménagement du territoire complémentaire. Les travaux de la commission cantonale nature, tourisme, loisirs et sport (CNTLS) visent à définir cette vision.

Les réseaux pédestres, cyclables et VTT d'une densité et qualité adéquates, bien coordonnés et reliés aux transports publics constituent un atout en matière de mobilité douce de loisirs. Il y a lieu d'assurer la pérennité des itinéraires existants et de poursuivre l'excellente collaboration sur le terrain avec les associations d'utilisateurs concernés, notamment pour le balisage et l'entretien des quelques **1'077 km du réseau pédestre cantonal** et de renforcer la coordination avec la stratégie de développement du tourisme sur le plan cantonal et dans les différentes régions RUN.

Les randonnées pédestres et sportives d'été comme d'hiver, la pratique du vélo et du VTT, du ski de fond et de la raquette à neige, etc. sont des sports de loisirs en pleine expansion. Leur exercice sert les intérêts de la société (santé de la population, qualité de vie, identité), mais peut également venir en appui de l'économie si ces itinéraires sont coordonnés avec les sites touristiques et lignes de produits définies par les stratégies de valorisation cantonale et régionale, sous la forme de réseaux, avec l'offre d'hébergement et l'offre d'accessibilité (TIM, TP, parkings).

Les itinéraires peuvent ponctuellement entrer en conflit avec les intérêts de la protection de la nature (atteintes à la flore et à la forêt, dérangement de la faune; cf. Fiche S_35). Dans ces cas, il y a lieu de gérer les flux de visiteurs et réserver ces espaces à un tourisme doux sélectif.

Les mesures d'encouragement à l'accès de réseaux pédestres, cycles, etc. dans l'espace rural et de sites de loisirs directement depuis les gares des villes, par exemple par le train et les bus régionaux, est également potentiellement de nature à soutenir l'offre en TP dans les régions périphériques, et à résoudre localement les problèmes d'excès de mobilité par TIM (cf. Fiche S_32).

Tourisme

R 33 Valoriser les réseaux touristiques et de loisirs

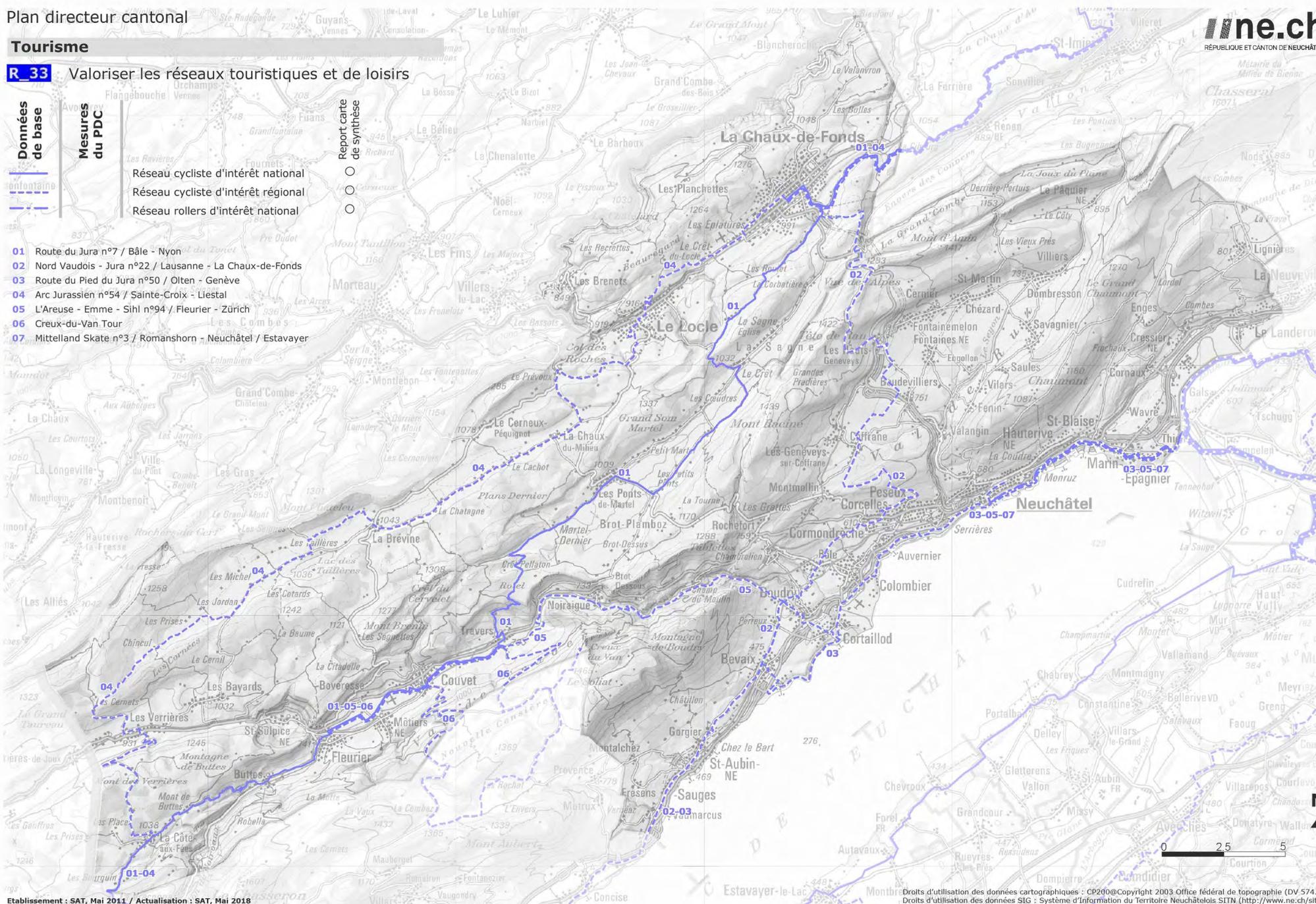
Données de base

Mesures du PDC

Report carte de synthèse

- Réseau cycliste d'intérêt national
- Réseau cycliste d'intérêt régional
- Réseau rollers d'intérêt national

- 01 Route du Jura n°7 / Bâle - Nyon
- 02 Nord Vaudois - Jura n°22 / Lausanne - La Chaux-de-Fonds
- 03 Route du Pied du Jura n°50 / Olten - Genève
- 04 Arc Jurassien n°54 / Sainte-Croix - Liestal
- 05 L'Areuse - Emme - Sihl n°94 / Fleurier - Zürich
- 06 Creux-du-Van Tour
- 07 Mittelland Skate n°3 / Romanshorn - Neuchâtel / Estavayer



Tourisme

R 33 Valoriser les réseaux touristiques et de loisirs

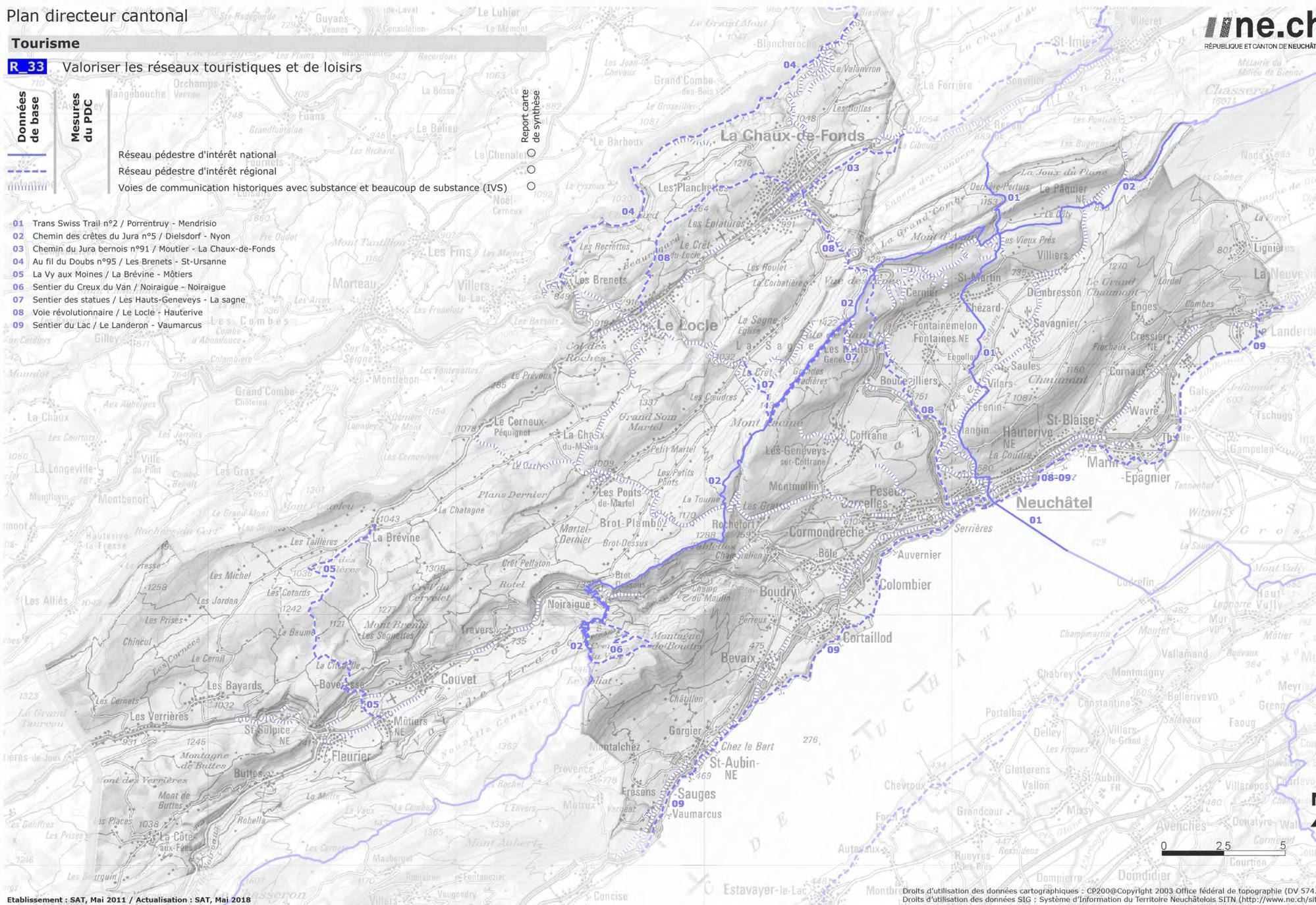
Données de base

Mesures du PDC

Report carte de synthèse
○
○
○

- Réseau pédestre d'intérêt national
- Réseau pédestre d'intérêt régional
- Voies de communication historiques avec substance et beaucoup de substance (IVS)

- 01 Trans Swiss Trail n°2 / Porrentruy - Mendrisio
- 02 Chemin des crêtes du Jura n°5 / Dielsdorf - Nyon
- 03 Chemin du Jura bernois n°91 / Moutier - La Chaux-de-Fonds
- 04 Au fil du Doubs n°95 / Les Brenets - St-Ursanne
- 05 La Vy aux Moines / La Brévine - Môtiers
- 06 Sentier du Creux du Van / Noiraigue - Noiraigue
- 07 Sentier des statues / Les Hauts-Geneveys - La sagne
- 08 Voie révolutionnaire / Le Locle - Hauterive
- 09 Sentier du Lac / Le Landeron - Vaumarcus



Tourisme

R 33 Valoriser les réseaux touristiques et de loisirs

Données de base
 Réseau VTT d'intérêt national
 Réseau VTT d'intérêt régional

Mesures du PDC
 Report carte de synthèse


- 01 Jura Bike n°3 / Bâle - Nyon
- 02 Chasseral - Weissenstein Bike n°44 / Neuchâtel - Soleure
- 03 Neuchâtel Bike n°56
- 04 Le Doubs Bike n°754

